

# Leur et leur(s)

*Leur* peut être un pronom personnel ou un déterminant possessif.

Le pronom *leur* est un pronom personnel complément indirect qui signifie « à eux » ou « à elles ». Il s'oppose au pronom personnel *lui*, qui signifie « à lui » ou « à elle ».

## Exemples :

- Je ne rends pas visite à mes amis très souvent, mais je **leur** écris régulièrement.
- Je ne rends pas visite à ma sœur très souvent, mais je **lui** écris régulièrement.

Dans le premier exemple, le pronom *leur* remplace *à mes amis*; il s'agit donc d'un pronom pluriel. Le pronom *lui*, pour sa part, remplace ici *à ma sœur*, c'est un pronom singulier. *Leur* est la forme plurielle de *lui*, tout comme *les* est la forme plurielle de *le*.

## Exemples :

- Je **le** regarde./Je **les** regarde.
- Je **lui** fais une promesse./Je **leur** fais une promesse.
- Je **leur** ai dit de te rappeler. (et non pas : Je **leurs** ai dit)

C'est donc une erreur que d'ajouter la marque du pluriel au pronom *leur*, tout comme ce serait une erreur d'ajouter un *s* à *les*.

Le déterminant possessif *leur*, pour sa part, signifie « qui est relatif à eux ou à elles, qui est à eux ou à elles, qui leur appartient ». Contrairement au pronom *leur*, invariable parce qu'il est intrinsèquement pluriel, le déterminant *leur* s'accorde en nombre avec le nom, masculin ou féminin, qu'il détermine.

## Exemples :

- **Leur** nouvelle maison est très spacieuse.
- Elles ont rencontré **leur** chef syndical.
- Mes arbres fruitiers ont perdu toutes **leurs** feuilles.
- Pierre et Michel ont dû présenter **leurs** papiers d'identité.